



- Communiqué de presse -
22 février 2014



Aéroport de Notre-Dame-des-Landes : un projet contre-courant

France Nature Environnement, FNE Pays de la Loire et les associations membres de FNE* s'opposent au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. La mise en œuvre de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes entraînera des impacts environnementaux catastrophiques : disparition de plus de 1 500 hectares de zones humides de tête de bassins versants, destruction de 170 kms de haies, d'un important nombre d'espèces animales et végétales protégées, et de la destruction de terres agricoles de qualité. Ce projet est un soutien au transport aérien générateur d'émission de gaz à effet de serre... et ce en dépit de la reconnaissance par l'État de la possibilité d'améliorer, pour un coût bien moindre, l'efficacité de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique.

Des arguments méprisés par les porteurs de projet

Dans ce débat, les associations de protection de la nature et de l'environnement agissent -comme c'est leur habitude- de façon démocratique en contribuant aux différentes procédures publiques relatives à l'instruction du projet : enquête publique loi sur l'eau, consultation publique espèces protégées, commission du dialogue, réunions relatives au réaménagement de Nantes-Atlantique, ... Bien que les arguments des associations trouvent un écho très favorable auprès d'organismes officiels (Conseil national de protection de la nature, collège d'experts scientifiques, ...) consultés par l'État, ce dernier veut faire aboutir ce projet au mépris de ces avis d'experts et du droit applicable, en passant en force.

Des recours déposés devant la justice

FNE et son mouvement ont également déposé devant le tribunal administratif de Nantes plusieurs recours visant à faire constater l'illégalité des décisions autorisant la réalisation du projet. C'est le cas des autorisations loi sur l'eau, qui proposent une méthode de compensation inacceptable et invalidée par un collège d'experts scientifiques nommé par l'État. C'est également le cas des autorisations de dérogation à la protection des espèces, qui se basent sur des inventaires extrêmement lacunaires, ainsi que le relève le collectif des Naturalistes en Lutte.

Bruno Genty, président de FNE affirme que "*FNE continuera dans ce dossier à utiliser toutes les voies légales pour faire valoir son point de vue et obtenir l'arrêt du projet d'aéroport Notre-Dame-des-Landes*".

FNE et son mouvement présent à Nantes aujourd'hui

FNE et ses associations membres ont répondu et relayé l'appel lancé pour manifester aujourd'hui à Nantes. Elles souhaitent ainsi rappeler à l'État et au concessionnaire AGO-Vinci que les associations de protection de la nature et de l'environnement sont fermement opposées à ce projet d'un autre temps et qui va à contre-courant de l'évolution souhaitée de notre société. "*Comment construire la transition écologique, énergétique et économique avec de tels projets ?*" s'interroge Bruno Genty.

Contacts presse :

Benoit Hartmann - porte-parole de FNE - 06 87 70 41 07

Benoit Graux - FNE Pays de la Loire - 06 15 88 33 85

*Bretagne-Vivante, la Coordination Régionale LPO Pays de la Loire, Eau et Rivières de Bretagne